



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes

Question écrite n° 11287

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les problèmes liés à la desserte aérienne de la région Côte d'Azur. Le centre de contrôle d'Aix, pour différentes raisons souvent provoquées par la surcharge, occasionne régulièrement des perturbations considérables sur le deuxième aéroport français, celui de Nice - Côte d'Azur. Ces difficultés sont d'autant plus préjudiciables que la dynamique économique de la Côte d'Azur, où la haute technologie a dépassé en importance, le chiffre d'affaires des activités touristiques, dépend étroitement de la qualité des liaisons aériennes et de son organisation à l'échelle européenne. C'est pourquoi il lui demande les dispositions qu'il compte prendre, afin de remédier à cette situation et, notamment, si la coopération européenne en matière de gestion du trafic aérien, permettra d'améliorer sensiblement, dès 1989, les mouvements d'avions dans cette région.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que des pointes fortes de trafic au niveau de la circulation aérienne en route et en particulier au centre régional de la navigation aérienne du Sud-Est, installé à Aix-en-Provence, ont provoqué des difficultés quelquefois sérieuses pour la desserte de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur se traduisant notamment par des retards importants affectant les décollages. Des actions concertées au niveau européen ont déjà été entreprises. Il convient, en particulier, de mettre l'accent sur une réalisation essentielle qui consiste en la mise en œuvre progressive d'un système centralisé de gestion des courants de trafic pour l'espace aérien européen. Cette structure doit, en effet, permettre de réduire considérablement les délais subis, d'une manière générale, par les vols nationaux et internationaux. Par ailleurs, sur le plan régional, les adaptations en cours du système de contrôle permettent d'espérer une amélioration significative de la desserte de Nice qui restera toutefois encore fragile durant certaines périodes de pointe particulièrement chargées.

Données clés

Auteur : [M. L.éotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11287

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1517